

Le Naturaliste canadien

Le mandat de la Société Provancher

Gilles Gaboury

Volume 136, numéro 3, été 2012

URI : id.erudit.org/iderudit/1009235ar
<https://doi.org/10.7202/1009235ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

La Société Provancher d'histoire naturelle du Canada

ISSN 0028-0798 (imprimé)
1929-3208 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Gaboury, G. (2012). Le mandat de la Société Provancher. *Le Naturaliste canadien*, 136(3), 3–4. <https://doi.org/10.7202/1009235ar>

Tous droits réservés © La Société Provancher d'histoire naturelle du Canada, 2012

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne. [<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>]



Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. www.erudit.org



LA SOCIÉTÉ
PROVANCHER
D'HISTOIRE
NATURELLE
DU CANADA

Le mandat de la Société Provancher

Dans le dernier numéro du *Naturaliste canadien*, je faisais le point sur les activités de la Société Provancher en relation avec son plan d'action 2009-2012. Je brosse maintenant un bref portrait des tâches qui découlent des acquisitions, des engagements et des responsabilités actuelles de la Société, tout en faisant référence aux orientations inscrites dans sa charte.

En rappel historique, il est intéressant de noter l'étendue des pouvoirs de la Société Provancher que lui conféraient ses lettres patentes enregistrées le 17 avril 1919. La Société a vu le jour grâce à quelques notables fervents des sciences naturelles dont les objectifs étaient de travailler « en accord avec les pouvoirs publiques » à améliorer la protection « du gibier, du poisson et des oiseaux,... ».

Voici quelques passages qui illustrent la portée :

Étudier l'histoire naturelle en général, et en particulier du règne animal au Canada [...]; ...en vulgariser les connaissances dans le public, et spécialement dans les écoles, couvents, collèges et universités [...]; explorer et étudier, spécialement au point de vue biologique, le golfe et le fleuve Saint-Laurent, lacs, rivières et territoires du Canada [...]; rechercher et mettre en pratique les méthodes les meilleures pour assurer la protection, la propagation et l'accroissement des espèces indigènes, le développement de nos ressources cynégétiques et les pêcheries du Canada; constituer et organiser des commissions d'enquête, d'études [...] (Lettres patentes de 1919)

L'ampleur du braconnage, la déficience des mesures de protection du territoire et les lacunes importantes dans la réglementation de l'époque inquiétaient sérieusement les fondateurs de la Société.

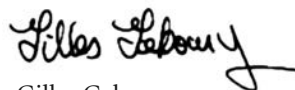
C'est en 1993, sous la présidence de J.C. Raymond Rioux, qu'ont été signées les lettres patentes supplémentaires dans le but de recentrer les objets de la Société et de les mettre à jour, en tenant compte des capacités d'entreprise de la Société.

Comme premier objet inscrit dans la charte de 1993, il est précisé, que « la Société peut: acquérir, protéger, conserver et mettre en valeur des territoires à vocation faunique ou floristique ». Au cours des années, la Société s'est portée acquéreur de 5 territoires, dont 4 sont maintenant reconnus comme réserves naturelles ou refuges d'oiseaux migrateurs. Elle a d'abord obtenu les îles Razades en 1927, puis l'île aux Basques en 1929, le marais Léon-Provancher en 1994, l'île Dumais en 1997 et tout récemment, en 2010, la Société est devenue propriétaire de territoires portant le nom de Réserve naturelle du Lac-Clair-de-Perthuis. C'est, notamment, sur certains de ses territoires que la Société assume plusieurs de ses mandats inscrits dans sa charte tels que « créer et offrir des programmes d'animation et d'activités éducatives; développer et administrer des centres ou sites d'interprétation; faire connaître la vie et l'œuvre de l'abbé Léon Provancher ». Un plan d'action et de mise en valeur est établi pour chacun des territoires, en tenant compte de sa vocation et de son accessibilité. Acquérir des connaissances sur le milieu, assurer la protection et la sécurité des lieux, voir à la mise sur pied d'activités d'animation et de sensibilisation destinées aux différents publics sont autant de tâches prises en charge par les administrateurs de la Société. Ainsi, les territoires ouverts aux visiteurs sont de plus en plus fréquentés et des activités d'animation y sont bien implantées.

Un autre volet important découlant de la charte de la Société est la diffusion de connaissance: « éditer, publier et diffuser des ouvrages, revues, brochures et périodiques ». En 1994, l'Université Laval céda à la Société Provancher le *Naturaliste canadien*, fondé par

l'abbé Léon Provancher, il y a maintenant plus de 140 ans. Sans négliger les contributions en dons et revenus en publicité, la Société assume la plus grande part des frais d'édition et de distribution de la revue alors que les tâches de recherche d'auteurs, de coordination à la rédaction, de révision linguistique et de correction d'épreuves sont réalisées par une équipe de bénévoles. Deux autres publications sont produites par la Société, *Le Naturophage* et *Le Provancher*. Le premier est un bulletin d'information scientifique vulgarisée destiné aux jeunes membres de la Société. Le second est un bulletin électronique, livré gratuitement à tous les membres et aux personnes intéressées qui en font la demande. Ces documents sont réalisés grâce à l'initiative d'administrateurs qui en assument la rédaction, l'édition et la livraison. Il en est de même pour la mise à jour des textes et des renseignements paraissant sur le nouveau site Internet de la Société.

C'est ainsi que grâce aux initiatives des administrations qui se sont succédé depuis sa fondation, les acquisitions, et par le fait même les responsabilités de la Société Provancher, ont augmenté significativement, en conformité avec sa mission. À la lumière de ce court survol, nous pouvons réaliser que la Société a atteint un niveau de charge qui avoisine la limite de ses ressources humaines et financières. Les défis incontournables des prochaines années, pour la Société, demeurent l'amélioration de son effectif et de ses revenus, la diffusion et le financement du *Naturaliste canadien*, la mise en valeur de ses territoires à la hauteur de leur potentiel. Afin de dégager une marge de manœuvre nécessaire à l'atteinte de certains de ces objectifs, nous misons, entre autres, sur une plus grande participation de nos membres. Pour y arriver, nous avons mis sur pied un programme de bénévolat, en place depuis quelques années, et nous avons revu nos orientations en communication. Le plan d'action de la Société doit être mis à jour au cours de l'automne prochain et ce sera l'occasion de réviser les orientations et les gestes à poursuivre ou à entreprendre pour assurer la réalisation de son mandat dans le contexte des prochaines années.



Gilles Gaboury
président